

Logement

Informations

Le dépôt de dossier de demande de logement peut être effectué :

– soit 100% en ligne (procédure de traitement plus rapide) :

Demande de logement social en ligne (demande-logement-social.gouv.fr)

– soit en retirant un dossier à l'accueil de la mairie

Le dossier complet, accompagné des pièces justificatives doit être déposé à l'accueil de la Mairie.

Tous les dossiers non renouvelés dans un délai de 1 an sont radiés.

**Renseignements à l'accueil de la mairie
au : 04 50 41 21 66**

Coordonnées des bailleurs sociaux

DYNACITE

90, rue de Meyrin 01210 Ferney-Voltaire

Tel : [04 50 40 51 97](tel:0450405197)

Site internet : www.dynacite.fr

SEMCODA

18, avenue de la République 01630 St Genis Pouilly

Tel : [04 50 28 23 41](tel:0450282341)

Site internet : www.semcode.fr

SOLLAR

9, route des Vallées

74100 Annemasse

Tel : [04 50 49 18 10](tel:0450491810)

Site internet : www.1001vieshabitat.fr

VOUS EMMENAGEZ ? QUELLES DEMARCHES ?

Lors de votre emménagement, et selon le bail que vous avez signé, vous allez devoir effectuer des démarches pour bénéficier de services (eau, électricité, gaz...)

ELECTRICITÉ

2 cas de figure :

- Votre logement **est électriquement raccordé** au réseau. Contactez le fournisseur d'électricité de votre choix.
- Votre logement **n'est pas raccordé** au réseau. Faites le raccorder en prenant contact avec Enedis puis contactez le fournisseur d'électricité de votre choix.

Nota : Le raccordement électrique est le nom donné à la procédure permettant à un logement d'être raccordé au réseau

électrique français. Cette procédure permet le raccordement électrique de l'habitation et permet de se faire acheminer de l'électricité via ce réseau par un fournisseur d'électricité. En France, le gestionnaire du réseau est Enedis qui effectue les travaux de raccordement électrique ou les fait sous-traiter sous son contrôle.

<https://www.raccordement-particuliers-enedis.fr/>

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Régie des Eaux Gessiennes

Technoparc, 200 rue Edouard Branly – BP 63 – 01 630 Saint-Genis-Pouilly

Tel : [04 85 29 20 00](tel:0485292000)

Courriel : regie@reoges.fr

Site : www.regieeauxgessiennes.fr

La Régie des Eaux Gessiennes a choisi d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui peut aider certains usagers à financer une partie des frais de logement, parmi lesquels le paiement de la facture d'eau.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet :

<https://www.regieeauxgessiennes.fr/le-fonds-de-solidarite-pour-le-logement-fsl/>

EAUX PLUVIALES

Communauté d'agglomération du Pays de Gex

135 rue de Genève – 01 170 Gex

Tel : [04 50 99 38 97](tel:0450993897)

Courriel : ep@paysdegexagglo.fr

**Une question sur le logement,
contactez :**

L'Adil de l'Ain



[34, rue Général Delestraint
01000 BOURG EN BRESSE](#)



[04 74 21 82 77](tel:0474218277)



www.adil01.org

En savoir +

[J'emmenage à Thoiry](#)